



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 19 juin 2023

Présidence de M. Guy Wolfensberger

La séance est convoquée à 20h00. La secrétaire étant empêchée, c'est le secrétaire-suppléant M. Jean-François Chapuisat qui assure la fonction.

Y compris le président, 69 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

M. Hugo Barbey, M. Jean-Philippe Barbey, M. Olivier Buche, Mme Nicole Butty, M. Eugène Chollet, Mme Julie Clerc, M. Lloyd Fletscher, Mme Céleste Houssin, Mme Nicole Mottier, Mme Mical Rappaz, M. Fabrice Rod, Mme Corinne Rossari, Mme Marie-Claude Rossi, Mme Françoise Salamé-Guex, M. Rémy Sulzer.

A démissionné :

Mme Paola Juan.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Par suite d'une information reçue après l'envoi de l'ordre du jour, le président informe qu'un rapport du Conseil Intercommunal de l'APOL sera présenté et fera l'objet d'un nouveau point de l'ordre du jour, le numéro 11. La numérotation des objets suivants est ainsi décalée, les communications municipales devenant le n° 12 et les divers le n° 13.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mai 2023

Le président informe qu'hormis le prénom du Conseiller Fabrice Rod qui avait été malencontreusement écorché dans le projet de procès-verbal, il n'a pas reçu d'autre remarque. L'assemblée n'a pas d'autre commentaire.

Le président procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Bureau du Conseil communal

Le président mentionne l'interpellation d'un habitant de Savuit l'ayant informé de bus scolaires roulant à vive allure sur la Rte de Bossière et présentant ainsi un souci sécuritaire. Ce sujet relevant des compétences de la Municipalité, il a transmis le message au Municipal en charge de l'APOL, Monsieur Sutter.

Correspondances

Le président a reçu le 14.6 la démission de la Conseillère Paola Juan, dont il fait lecture. En accord avec la cheffe du groupe Les Vert.e.s, l'assermentation de son successeur est agendée au prochain Conseil.

Le président informe avoir reçu une pétition datée du 24 avril, munie de 19 signatures, intitulée «*Équipement mobile de modération du trafic, rue du Village à Savuit sur Lutry* ». Il en fait lecture et poursuit par la réponse de la Municipalité, datée du 30 mai.

Il informe d'une autre pétition datée du 14 mai, munie de 41 signatures et intitulée «*Schéma de circulation autour du collègue de Corsy* », dont il fait lecture.

Ces pétitions concernant des compétences de la Municipalité, à qui d'ailleurs elles ont été directement adressées, elles ne sont pas traitées au sein du Conseil mais le président tient les pièces à disposition des Conseillers.

Représentations

Le 24 mai, le président a été convié à l'accueil des jeunes majeurs de la commune et a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants domiciliés à Lutry.

Le 26 mai, il a assisté à l'Assemblée générale de la Société d'Exploitation du Rivage S.A.

Enfin le 8 juin, il a pris part à la séance plénière de réponses aux vœux de la commission de gestion.

Votations

Le 18.6 s'est tenu un scrutin avec 3 objets fédéraux et 1 cantonal; les objets soumis au vote ont très largement été soutenus par les habitants de Lutry, à hauteur de 90.23% pour l'imposition minimale OCDE, 72.47% pour la Loi Climat, 74.40% pour la Loi Covid-19 et enfin à 62.28% pour l'initiative cantonale «*Pour la protection du climat* ».

Le taux de participation, de 48.43 %, était à nouveau élevé en comparaison nationale et cantonale.

Le président remercie le Bureau électoral pour son travail à l'occasion de ce dépouillement qui a permis d'apprécier l'efficacité du nouveau scanner.

3. Dépôts d'éventuels postulats, motion et/ou projets de règlements.

M. Raymond Sudan dépose un postulat intitulé «*Pour un développement structurel et économique qui favorise l'installation de PME sur le territoire de Lutry* ».

4. Préavis n° 1313/2023 relatif à la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2022

Le président rappelle que le Conseil va d'abord traiter le rapport de gestion de la Municipalité, puis le rapport de la Commission de gestion et enfin les vœux.

Il ouvrira ensuite une discussion générale sur les deux rapports, puis procédera au vote sur la gestion 2022 de la Municipalité.

Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022

Madame Tamara Schneider, présidente de la Commission de gestion est appelée au pupitre et invitée à intervenir lorsqu'elle le jugera nécessaire afin d'éclairer les débats.

Le président parcourt le rapport chapitre par chapitre.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Rapport de la commission de gestion 2023 pour l'exercice 2022

Mme Tamara Schneider, présidente de la Commission de gestion remercie le Conseil pour la confiance témoignée à son égard. Elle présente l'organisation en 4 sous-commissions et observe le bon fonctionnement de l'administration, de ses chefs de services et collaborateurs, qu'elle remercie tout comme Mme et M. Ceppi pour l'intendance de la Commission. Elle remercie en particulier sa vice-présidente qui l'a soutenu ces 6 derniers mois.

Le président parcourt le rapport chapitre par chapitre.

M. Dominique Roulet informe que le nom de Mme Corinne Jayet a été omis dans l'introduction. **Mme Tamara Schneider** confirme que cette coquille est corrigée dans la version finale mise en ligne.

Le président ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que sur le rapport de la Commission de gestion.

M. Dominique Roulet rebondit sur la mention de la Vaudoise Arena, qu'il a eu l'opportunité de visiter y rencontrer d'ailleurs des classes de Lutry. C'est une belle réalisation avec un équipement magnifique dont il est fier que la Commune soit partenaire.

Le Syndic, **M. Charles Monod**, adresse ses remerciements à la Commission au titre de la Municipalité. Il souhaite toutefois faire part de trois points: premièrement le rapport comporte des éléments liés à l'exercice 2023 alors que la commission se doit d'étudier l'exercice précédent. Par ailleurs, certaines imprécisions du rapport peuvent à tort donner l'impression d'erreurs que la Municipalité estime injustifiées. Par exemple, le grief de déficit de communication liés au Master plan ne semble pas correct sachant que les rapports de gestion annuels documentent ce sujet. Enfin, des contraintes exogènes à la Municipalité, expliquées lors des rencontres avec la Commission de gestion, sont parfois ignorées ou minimisées dans le rapport. Il rappelle que la Municipalité est attachée à une communication la plus complète possible et est à disposition des commissaires dans le cadre de la finalisation de leur rapport. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote sur le Préavis n°1313/2023 relatif à la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2022 :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- *Vu le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2022 (préavis municipal no 1313/2023)*
- *Où le rapport de la Commission de gestion ;
décide :*

1. *D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2022 et de lui en donner décharge.*

2. *De relever la Commission de gestion de son mandat.*

Le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2022 est approuvé à l'unanimité.

Vœux de la Commission de gestion 2023 pour l'exercice 2022

Conformément à l'article 138 du règlement du Conseil, le président rappelle que le Conseil ne sera amené à voter sur les réponses de la Municipalité qu'en cas de discussions, sachant que des 13 vœux formulés, cinq ont été admis et 8 partiellement admis ; aucun vœu n'a été rejeté.

Le président passe en revue les vœux un par un.

Au vœu n° 5 – Îlots de fraîcheur, **Mme Alessandra Silauri** rappelle que cette thématique avait été abordée dans le cadre des vœux de la Commission de gestion 2020 et que la Municipalité avait répondu qu'une étude des lieux adaptés à la création de tels îlots avait été lancée. Elle souhaite savoir ce qu'il est en à ce jour. **M. Etienne Blanc**, Municipal en charge, informe que cette étude est en cours et que ses résultats seront communiqués au Conseil une fois connus. En attendant, et de façon pragmatique, des îlots sont envisagés chaque fois que possible.

Au vœu n° 13 – Politique Culturelle, **Mme Émilie Hassenstein** rappelle que ce point avait été soulevé lors de Commissions passées et souhaite savoir ce qu'il en est à ce jour. **M. Alain Amy** répond qu'une étude interne est en cours et une analyse sera faite au sein de la Municipalité.

Suites données aux vœux de la Commission de gestion 2022 pour l'exercice 2021

Le président passe en revue les suites données aux vœux ; cela n'amène pas de discussion.

Le président constate que le sujet de la gestion 2022 est ainsi clos et remercie les personnes impliquées dans ce processus.

5. Préavis n° 1312/2023 concernant les comptes de l'exercice 2022

Monsieur Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances, exprime ses remerciements à MM. Etienne Blanc et au Boursier, Yvan Leiser pour leur disponibilité et la qualité des informations. Il poursuit en remerciant l'ensemble des membres de la Commission des Finance pour l'excellent esprit d'équipe et travail de qualité.

Il rappelle les chiffres clés tels que mentionnés dans le rapport de la Commission des Finances et notamment que le déficit des comptes 2022, de 2 409 814 CHF est quasiment exclusivement lié aux mécanismes de la péréquation et aucunement à une gestion déficiente des finances communales ni même à des investissements conséquents. Il trouve fâcheux de constater que cette situation a contraint la Municipalité à renoncer à allouer des montants aux fonds de réserve pour investissements futurs. Et encore plus fâcheux de constater que Lutry soit devenue la commune vaudoise qui contribue le plus au système péréquatif en vigueur. Concernant le dépassement du crédit « Création du Skate park », M. Ludovic Paschoud rappelle la proposition de la Commission des Finances d'informer le Conseil par des « clôtures de préavis ».

Enfin, concernant les comptes des Services Industriels, il mentionne que la Commission des Finances a été interloquée par les chiffres des écritures transitoires des acomptes mais qu'il ne lui appartient pas de s'insérer dans la gestion des Services industriels.

M. Etienne Blanc remercie à son tour la Commission des Finances pour ses questions très pertinentes. Il confirme que la Municipalité va désormais présenter des clôtures de préavis par communication municipale afin de tenir le Conseil informé des résultats définitifs des investissements. Par ailleurs, les crédits-sup de plus de 50'000 CHF seront communiqués à la Commission des Finances dans le futur. Enfin les investissements seront désormais détaillés par un statut « débuté / en cours / terminé ».

Le président passe en revue les comptes, chapitre par chapitre.

A la page 38, **Mme Émilie Hassenstein** s'interroge du nombre de nouveaux habitants au vu du montant significatif au compte 140.3185, 3^e puce. M. Charles Monod explique que ce

montant correspond à un achat global de matériel pour présenter la Commune, ces documents étant distribué sur plusieurs années.

A la page 141, compte S 820.316 – Bénéfice Services Industriels v/a la Bourse, **M. Jean-Marc Pilloud** souhaite attirer l'attention que le bénéfice significatif des services industriels pourrait servir à réduire les factures d'énergie des citoyens en lieu et place d'alimenter la bourse communale. **M. Ludovic Paschoud** indique que ce point n'a pas été soulevé ni discuté par la Commission des Finance.

M. Etienne Blanc précise que le montant transféré des Services Industriel à la Bourse communale n'est techniquement pas à considérer comme un bénéfice mais plutôt comme la rémunération des capitaux d'un prêt de la bourse communale aux Services industriels. Néanmoins, la Municipalité entend la remarque et tâchera de revenir avec des propositions en 2024.

M. Denis Richter soutient pleinement la remarque de M. Jean-Marc Pilloud et rappelle que les services industriels ont des réserves et que les prix de l'électricité à Lutry sont parmi les plus élevés de Suisse.

A la page 151, ligne Renouvellement outil métier SI (SAP), **M. Kilian Dugan** souhaite des clarifications concernant le dépassement de 60% par rapport au budget ; de savoir pourquoi il n'a pas été fait appel à une procédure de marché public ; et enfin, pourquoi ce montant est facturé au service de l'électricité alors qu'il concerne aussi le gaz et l'eau.

M. Charles Monod rappelle les raisons de la migration de l'outil informatique et le contexte du projet, géré en interne. Il regrette le dépassement de budget, malheureusement fréquent dans les projets informatiques. Il indique que le budget initial était inférieur au seuil nécessaire aux marchés publics. Enfin, bien que les 3 fluides soient traités par le système, pour des raisons pratiques les montants sont affectés uniquement au service de l'électricité et repartis par la suite.

M. Vincent Arlettaz intervient pour rappeler que les enveloppes budgétaires sont globales et que c'est au sein de la bourse communale que les montants sont répartis entre projets. Le budget est suivi au niveau du total pour EBORD, d'où l'intérêt d'avoir cette information dans les comptes.

M. Kilian Dugan rebondit en rappelant l'intérêt des procédures de marché publics, les coûts étant ainsi mieux contrôlés et l'efficacité renforcée. Il encourage à faire des appels d'offres même si le seuil du budget est légèrement inférieur, notamment dans le cadre des projets informatiques.

Parvenu au terme du rapport, le président ouvre la discussion générale.

Mme Émilie Hassenstein souhaite revenir à la page 42, compte 151.3653 – subventions culturelles. Le point n° 3 mentionné dans l'explication concerne le projet Evolution, basé à Genève, mais dont le chef d'orchestre habite Lutry, et pour lequel le montant significatif de 15'000 CHF est attribué. Cela renforce le besoin d'une politique culturelle claire et transparente.

M. Alain Amy répond que cette subvention, qui avait été inscrite au budget 2022, est unique.

M. Kilian Dugan souhaite entendre la Municipalité concernant l'accord sur la péréquation en cours de consultation. **M. Etienne Blanc** confirme que la Municipalité suit de près les discussions et se positionne favorablement. Les simulations financières ne montrent toutefois pas un gros impact mais améliorent la transparence.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote sur le Préavis n°1312/2023 concernant les comptes de l'exercice 2022 :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- Vu le préavis no 1303/2022 de la Municipalité sur les comptes communaux,
- Oui le rapport de la Commission des finances

décide :

D'approuver tels que présentés les comptes de l'exercice 2022 :

1) de la Bourse communale

2) des Services Industriels

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

6. Réponses municipales à des postulats, motions, interpellations.

La Municipalité a transmis deux réponses à des postulats.

La première concerne le postulat du Conseiller Dugan, intitulé « [Mise en œuvre d'une stratégie canine sur le territoire communal](#) »

Le président ouvre la discussion. **M. Kilian Dugan** remercie la Municipalité pour cette réponse qui va dans le sens souhaité et démontre l'intention de trouver des solutions. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le président procède au vote.

La réponse est acceptée à l'unanimité.

La seconde concerne le postulat de la Conseillère Bellon intitulé « [Pour une mise à jour de la politique RH de la commune](#) »

Le président ouvre la discussion. **Mme Alessandra Silauri** annonce être satisfaite de la réponse et se réjouit de la mise à jour des conditions. Elle relève néanmoins l'absence de réponses sur deux points du postulat, s'agissant des risques psycho-sociaux et par ailleurs l'absence de cadre féminin dans l'administration.

M. Charles Monod confirme que la réponse ne contient pas tous les détails techniques mais qu'il est bien sûr prévu de mettre en place le principe de la personne de confiance ; par ailleurs, les postes ouverts au sein de l'administration le sont bien sûr à tous les sexes mais qu'il n'est pas prévu de privilégier l'un ou l'autre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote.

La réponse est acceptée à l'unanimité.

Le président remercie la Municipalité pour les réponses apportées et rappelle que 5 objets déposés en 2022 sont dans l'attente d'un rapport :

Séance du Conseil	Motionnaire / Postulant	Objet	Objet
9 mai 2022	Ludovic Paschoud	Postulat	Apprendre aux enfants à manger sainement dès le plus jeune âge est une nécessité !
20 juin 2022	Vincent Arlettaz	Postulat	Pour préserver le pouvoir d'achat
20 juin 2022	Jean-François Chapuisat	Postulat	Pour un plan Energie et Climat communal « PECC » à Lutry
12 septembre 2022	Ludovic Paschoud	Motion	Adapter le règlement du port de Lutry.
12 septembre 2022	Jean-François Chapuisat	Motion	Pour autoriser les propriétaires immobiliers à s'engager pleinement dans la transition énergétique.

7. Discussion et votation sur le postulat « Pour que la commune offre un abonnement 1/2 tarif aux Lutriennes et Lutriens l'année de leurs 18 ans », déposé par Monsieur Charles Chevalley lors du Conseil communal du 8 mai 2023

Le président rappelle en préambule que le Conseil discute de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet. Il rappelle aussi que cet objet avait initialement déposé lors du Conseil du 8 mai mais que l'article 107 du règlement avait été invoqué et le débat ainsi reporté à cette séance.

Le postulant présente son texte au pupitre.

Le président ouvre la discussion.

M. Vincent Arlettaz remercie le postulant et partage sa volonté d'encourager la mobilité douce. Il souhaite toutefois souligner 3 points : le 1/2 tarif est-il la meilleure solution par rapport à des abonnements Mobilis ou encore une carte journalière ? Par ailleurs, il faut se poser la question que les concernés participent partiellement aux frais. Enfin, il faut savoir que les jeunes de la Commune reçoivent déjà un bon de 50 CHF une fois arrivés à leur majorité. Il soutient le postulat et encourage la Municipalité à étudier les alternatives en fonction de ses remarques.

M. Charles Chevalley rappelle que le 1/2 tarif implique justement une participation des concernés puisqu'ils doivent acheter les billets.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est accepté à l'unanimité moins 5 abstentions.

8. Discussion et votation sur les motions, postulats et/ou projet de règlements déposés en point 3 de l'ordre du jour

Le président rappelle en préambule que le Conseil discute de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet.

Il rappelle également que chaque proposition peut être renvoyée à l'examen d'une commission de prise en considération si 5 Conseillers au moins le demandent et que l'assemblée l'accepte.

M. Raymond Sudan présente son postulat intitulé « Pour un développement structurel et économique qui favorise l'installation de PME sur le territoire de Lutry »

Le président ouvre la discussion.

M. Olivier Rodieux relève que son groupe est sensible à la création d'entreprises et au soutien de PME tels que sous-jacents dans le postulat. Toutefois, il faut être conscient de la difficulté à trouver des zones adaptées. Il encourage le soutien du postulat.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli renvoie à la page 20 du rapport de la Commission de gestion qui mentionne la zone d'activité de la Conversion. Cela donne une certaine latitude dans le cadre du PACOM partie Ouest pour y intégrer des zones à vocation commerciale/artisanale. Il rappelle que la Commune dispose d'une partie viticole à l'Est et résidentielle à l'Ouest. Pour mémoire, il y a de l'activité industrielle à la zone APAL, qui a terme va se densifier en habitations, mais aussi à la zone Grand château, à la limite de Belmont et encore une 4^e au pôle de La Croix.

M. Pierre Bonjour intervient pour rappeler les difficultés de trouver des espaces à Lutry et qu'il faut aussi densifier des centres secondaires. Il y a donc besoin d'une analyse fine.

Mme Émilie Hassenstein souhaite savoir si une requalification du bourg en zone touristique pourrait avoir un impact sur les commerces, qui pourraient notamment ouvrir le week-end.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli n'a pas les détails des impacts de la zone touristique mais répondra ultérieurement.

M. Raymond Sudan indique que l'intention de son postulat est d'encourager l'artisanat et non pas les commerces ou bureaux, qui sont désormais installés dans le bourg.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est accepté à l'unanimité.

9. Élection du bureau

Le président rappelle les articles 12 et 13 du règlement du Conseil. Il propose, dans le cas de candidature unique pour la nomination du président et des vice-présidents, de déroger à l'article 13, al. 4 et de voter à main levée en lieu et place d'un bulletin secret, ce dont il sera fait mention au procès-verbal le cas échéant, comme le prévoit l'art 11 de la loi sur les communes. Il demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas et il en remercie l'assemblée.

Élection du/de la président(e)

Le président appelle au pupitre Mme la vice-présidente Mathis pour le remplacer.

Mme la vice-présidente Mathis appelle les candidatures. Au nom du groupe IVL, **M. Ludovic Paschoud** présente la candidature de M. Guy Wolfensberger

Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme la Vice-présidente Mathis procède au vote à main levée ; **M. Guy Wolfensberger** est élu président à l'unanimité.

Le président reprend place au pupitre et adresse ses remerciements au Conseil pour la confiance accordée.

Élection du/de la 1^{ère/er} vice-président(e)

Au nom du groupe PLR, **M. Olivier Rodieux** présente la candidature de Mme Charlotte Mathis.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le président procède au vote : **Mme Charlotte Mathis** est élue 1^{ère} vice-présidente par acclamation.

Élection du/de la 2^e vice-président(e)

Au nom du groupe Les Vert.e.s, **Mme Rose-Marie Notz** présente la candidature de M. Esteban Jayet.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le président procède au vote : **M. Esteban Jayet** est élu 2^e vice-président par acclamation.

Élection de deux scrutateurs/trices

Au nom du groupe IVL, **M. Ludovic Paschoud** présente la candidature de Mme Nicole Mottier.

Au nom du groupe PLR, **M. Olivier Rodieux** présente la candidature de M. François Bonjour.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Constatant qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et conformément à l'article 13, le président propose de procéder par acclamation et félicite **Mme Nicole Mottier** et **M. François Bonjour** pour leur élection.

Élection de deux scrutateurs/trices suppléant(e)s

Au nom du groupe PSIG, **Mme Monique Weber** présente la candidature de Mme Céleste Houssin.

Au nom du groupe PLR, **M. Olivier Rodieux** présente la candidature de **M. Philippe Sandoz**.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Constatant qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et conformément à l'article 13, le président propose de procéder par acclamation et félicite **Mme Céleste Houssin** et **M. Philippe Sandoz** pour leur élection.

Le président remercie le Conseil pour ces nominations et se réjouit de travailler avec le bureau ainsi constitué pour l'année à venir.

10. Élection de la Commission de gestion et de son/sa président(e)

Le président rappelle que l'article 65 du Règlement du Conseil stipule que « *pour le 1^{er} juillet de chaque année, le Conseil nomme la Commission de gestion, composée de onze membres* ». Le règlement, à son article 64, précise par ailleurs que « *lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée* ».

Au nom du groupe IVL, **M. Ludovic Paschoud** présente la candidature de Mme Anne-Catherine Christen et M. Philippe Doffey.

Au nom du groupe des Vert.e.s **Mme Rose Marie Notz** présente les candidatures de MM. Pierre Bonjour et Loris Buret.

Au nom du groupe UDC, **Monsieur Axel Kuonen** présente la candidature de M. Darel Cedraschi.

Au nom du groupe PSIG, **Mme Monique Weber** présente la candidature de M. Charles Chevalley.

Au nom du groupe PLR, **Monsieur Olivier Rodieux** présente la candidature de Mmes Catherine Cottier, Cindy Felley et Françoise Salamé-Guex ainsi que de MM. Jean-Yves Conne et Xavier Dewarrat

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à pourvoir, **Mmes Anne-Catherine Christen, Catherine Cottier, Cindy Felley et Françoise Salamé-Guex ainsi que MM. Pierre Bonjour, Loris Buret, Darel Cedraschi, Charles Chevalley, Jean-Yves Conne, Xavier Dewarrat et Philippe Doffey** sont élus par acclamation.

Pour la Présidence de la Commission, **M. Ludovic Paschoud** présente la candidature de Mme Anne-Catherine Christen.

Mme Anne-Catherine Christen est élue présidente de la Commission de gestion par acclamation.

11. Rapport des représentants au Conseil Intercommunal de l'APOL

Le président rappelle avoir reçu cette demande d'ajout de ce point à l'ordre du jour et appelle ainsi au pupitre M. Guy Minder pour expliquer la démarche et faire rapport.

M. Guy Minder fait lecture de son rapport.

Le président ouvre la discussion.

M. Patrick Sutter, Municipal en charge de l'APOL, trouve important qu'un tel rapport soit présenté périodiquement au Conseil de façon à le tenir informer en détail. Il rappelle aussi que le rapport de gestion et financier de l'APOL se trouvent sur le site internet de l'APOL.

Ce rapport ne contenant pas de conclusions, il n'est pas soumis à un vote.

12. Communications municipales

Le Conseil n'a pas reçu de communication écrite de la part de la Municipalité.

La Municipalité n'a pas de communication orale à transmettre.

13. Interpellations, questions et divers

Le président remercie la Municipalité et les services communaux pour l'organisation de la sortie quinquennale qui s'est tenue le 17 juin.

Mme Valérie Dormenval tient à remercier la Municipalité pour l'atelier participatif quant à la renaturation de la Lutrive. Elle souhaite savoir si la Municipalité envisage de reconduire une telle démarche pour l'aménagement des rives du lac

M. Etienne Blanc a eu beaucoup de retours positifs pour cette séance participative. Sur le principe, la Municipalité est ouverte pour réitérer l'exercice quant à l'aménagement des rives du lac.

M. Denis Aguet a apprécié le fait que les motions et postulats en attente de réponse aient été mentionnés par le président. Il demande au bureau s'il serait possible d'avoir un rapport systématique de cette liste lors de chaque Conseil. Le président consultera le bureau pour voir comment y répondre.

M. Antoine Blondel relate son expérience personnelle d'une visite récente au cimetière de Lutry. Il y a vu de nombreux éléments peu positifs (passages peu accessibles, dalles inégales, dégradations, ...) et pense qu'il faut y remédier.

M. Etienne Blanc prend note des remarques même s'il n'a personnellement pas le même ressenti. Il va étudier la situation avec ses services.

Mme Tamara Schneider mentionne des nuisances autour de la place de jeux/de sports située sous la route de Taillepied.

M. Patrick Sutter a eu l'information de soucis durant l'année passée mais rien récemment. Il va étudier la situation avec le commandant de l'APOL et réagira en fonction.

M. Pierre Bonjour rappelle que les arbres urbains sont les meilleurs climatiseurs naturels et qu'au vu des problèmes de chaleur, il est important d'en planter dans les nouveaux quartiers, places & parc publics. De tels arbres sont onéreux et difficiles à obtenir car en forte demande. Il se demande ainsi si la commune ne devrait pas envisager de développer une pépinière sur le territoire communal afin d'anticiper les besoins futurs. Et par ailleurs, il pense que la requalification de la RC 780 se doit d'être abondamment arborisée.

M. Etienne Blanc répond que la Commune n'a pas vocation à devenir pépiniériste et qu'il est plus simple d'en acquérir auprès de spécialistes. Il est prévu de mettre des arbres là où cela est possible, comme cela a été fait au centre de la piste d'athlétisme et cela sera considéré dans le cadre de la requalification de la RC.

M. Raymond Sudan réagit en mentionnant qu'il aurait été mieux de ne pas couper les arbres plutôt que les replanter par la suite.

Il poursuit par une question quant à la mise à l'enquête concernant la réaffectation de deux cabanes en buvette saisonnière: quelle est la volonté municipale derrière cette mise à l'enquête et en particulier l'intention municipale d'impliquer le Conseil et la population ?

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'il s'agit des cabanons Tahiti pour lesquels la Municipalité avait prévu une dépense d'investissement de 125'00 CHF dans le cadre du budget 2023, supprimée par amendement lors de l'adoption du budget. La Municipalité prépare un préavis complet pour ce projet qui tiendra compte du permis de construire et des éventuelles oppositions.

M. Vincent Arlettaz a eu vent de déprédations récentes et demande quelles sont les suites données.

M. Patrick Sutter confirme un départ de feu dans les WC du port et des dégradations sur les bacs à fleurs du débarcadère de la CGN. Pour chaque cas, graffitis aussi, une plainte pénale est systématiquement déposée. Des contrôles sont intensifiés, que ce soit par des patrouilles, des personnes en observation et peut être par la suite des caméras.

M. Ludovic Paschoud remercie les services communaux pour avoir réagi très rapidement à sa demande formulée lors du dernier Conseil concernant la circulation temporaire mise en place dans le cadre des travaux à la rue Friporte.

M. Jean-François Chapuisat informe le Conseil que le festival « La Folle Semaine » se tient dans les vignes de notre commune cette semaine et invite les Conseillers à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h11.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Guy Wolfensberger



Le secrétaire-suppléant



Jean-François Chapuisat